

GARDERIES

Une étude contestée

TRISTAN PÉLOQUIN

La nouvelle étude économique portant sur le système québécois de garderies, qui soutient notamment que les petits Québécois qui fréquentent le réseau de CPE seraient plus anxieux et plus agressifs que le reste des enfants canadiens, doit être prise avec un grain de sel, avertissent des experts.

Pour tirer les conclusions du rapport qu'ils ont rendu public mercredi, les chercheurs Michael Baker, Jonathan Gruber et Kevin Milligan se sont principalement servis de l'enquête longitudinale sur les enfants et les jeunes de Statistique Canada, menée auprès de 33 000 enfants entre 1994 et 2002.

Or, selon la chercheuse Sylvana Côté, professeure au département de psychoéducation de l'Université de Montréal, « ces données ne sont absolument pas des indices permettant de cerner un problème clinique ». « De plus, les auteurs n'ont pas cru nécessaire de différencier les CPE des garderies en milieu familial, ou encore les garderies privées des CPE publics. On ne peut donc pas tirer de conclusions justes au sujet du programme universel de garderies », estime-t-elle.

Plusieurs médias ont aussi rapporté, à la lumière de l'étude, que l'anxiété chez les enfants québécois fréquentant les CPE a augmenté de 35 % entre 1994 et 2002, par rapport à 12 % dans le reste du Canada. Il s'agit là d'une erreur importante, puisque ce n'est que l'indice d'anxiété qui a crû de 35 %, et non sa prévalence chez les enfants. Cet indice, expliquent les auteurs, est en fait construit d'un « amalgame » de données, et doit être utilisé avec prudence, affirme M^{me} Côté.

De son côté, la présidente du Conseil de la famille et de l'enfance, Marguerite Blais, juge que l'enquête fait abstraction de plusieurs éléments importants en omettant notamment de différencier l'impact sur les familles monoparentales et biparentales. « Les chercheurs laissent aussi entendre que les enfants sont affectés négativement par la séparation de leur mère lorsqu'elle retourne au travail, dit-elle. On ne parle même pas de l'impact de l'absence du père. Ce serait dommage que ça cristallise l'idée que la mère doit rester à la maison, alors que le père retourne au travail », croit-elle.
